

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

1991^e SÉANCE : 24 MARS 1977

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1991)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La question de l'Afrique du Sud :	
Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1991^e SEANCE

Tenue à New York le jeudi 24 mars 1977, à 10 h 30.

Président : M. Andrew YOUNG
(Etats-Unis d'Amérique).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Maurice, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1991)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La question de l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295)

La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question de l'Afrique du Sud

Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises par le Conseil à ses précédentes séances, j'invite les représentants de l'Algérie, de Bahreïn, du Botswana, de l'Égypte, de la Guinée, de l'Indonésie, du Libéria, de Madagascar, du Nigéria, de la République arabe syrienne, du Sénégal, de la Sierra Leone, de Sri Lanka, de la Yougoslavie et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra leur tour de parole.

Sur l'invitation du Président, M. A. Rahal (Algérie), M. S. M. Al Saffar (Bahreïn), M. T. Tlou (Botswana), M. A. E. Abdel Meguid (Égypte), M. M. S. Camara (Guinée), M. A. Marpaung (Indonésie), Mme A. Brooks-Randolph (Libéria), M. H. Rasolondraibe (Madagascar), M. L. O. Harriman (Nigéria), M. M. Allaf (République arabe syrienne), M. M. Fall (Sénégal), Mme S. Y. Gbujana (Sierra Leone), M. I. B. Fonseka (Sri Lanka), M. J. Petrić (Yougoslavie) et M. D. W. Kamana (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : En outre, je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Ghana, du Kenya, de la Mauritanie, de la République-Unie de Tanzanie et du Zaïre des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. En conséquence, je me propose, conformément à la pratique habituelle et avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion, sans droit de vote, en vertu des dispositions de l'Article 31 de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

3. Etant donné le nombre limité des places à la table du Conseil, j'invite ces représentants à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil quand viendra leur tour de parole.

Sur l'invitation du Président M. T. B. Sam (Ghana), M. F. M. Kasina (Kenya), M. M. El Hassen (Mauritanie), M. S. A. Salim (République-Unie de Tanzanie) et M. Umba di Lutete (Zaïre) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Bénin, de Maurice et de la République arabe libyenne une lettre en date du 23 mars 1977, qui a été distribuée sous la cote S/12304 et qui se lit comme suit :

"Nous, les membres du Conseil de sécurité soussignés, avons l'honneur de demander que, au cours des séances qu'il consacre actuellement à l'examen de "La question de l'Afrique du Sud", le Conseil adresse une invitation, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, à M. William P. Thompson."

Y a-t-il des objections quant à la demande présentée au Conseil ?

5. Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni pour une motion d'ordre.

6. M. RICHARD (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Je n'éleve pas d'objection formelle à cette demande, mais je souhaiterais faire une observation qui se rapporte directement à la suite de nos travaux.

7. Au cours de ce débat, différentes demandes ont été formulées tendant à ce que le Conseil entende des personnes en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire. Comme vous le savez, l'article 39 dispose que :

“Le Conseil de sécurité peut inviter des membres du Secrétariat ou toute personne qu’il considère qualifiée à cet égard à lui fournir des informations ou à lui donner leur assistance dans l’examen des questions relevant de sa compétence.”

8. Il serait très utile pour le Conseil, quand il décide s’il y a lieu d’exercer la discrétion que lui confère l’article 39 d’entendre des personnes qui ne sont ni des représentants d’Etats Membres ni des membres du Secrétariat, que la lettre de demande indique qui est la personne en question. Cela n’est pas du tout dirigé contre M. William Thompson. Je dis simplement que ses titres à aider le Conseil ne figurent pas dans la lettre qui nous a été distribuée. A moins que nous ne sachions si M. Thompson peut aider le Conseil, il semble assez étrange que nous fassions droit avec tant d’aisance à sa demande de participation.

9. Comme je l’ai dit, je n’ai pas d’objection formelle. Mais je crois qu’à l’avenir les membres du Conseil, et en particulier ceux qui formulent ce genre de demande en vertu de l’article 39, pourraient garder cela à l’esprit.

10. Le *PRESIDENT (interprétation de l’anglais)* : Je considère que le Conseil accède à la demande tendant à adresser une invitation à M. Thompson en vertu de l’article 39.

Il en est ainsi décidé.

11. M. HOUNGAVOU (Bénin) : Monsieur le Président, ma délégation vous félicite très chaleureusement pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars. En tant que combattant des droits civils dans votre pays, les Etats-Unis d’Amérique, vous avez l’aptitude nécessaire pour mieux comprendre et cerner objectivement ce grand débat sur la question de l’Afrique du Sud.

12. Avant d’aller plus loin, permettez-moi d’exprimer toute la sympathie de ma délégation au peuple ami de Roumanie, qui a été victime récemment d’un terrible tremblement de terre. Nous sommes certains que le peuple de Roumanie, peuple héroïque et révolutionnaire, surmontera les conséquences catastrophiques de ce cataclysme naturel. Ma délégation s’associe également à la sympathie exprimée au peuple de l’Iran, victime d’une catastrophe semblable.

13. Par ailleurs, le Bénin, qui a été victime récemment d’une lâche agression, est d’autant plus attristé que les forces du mal, qui travaillent pour la déstabilisation des régimes progressistes du tiers monde, sont davantage déterminées à mener jusqu’au bout leur action de sabotage. Le lâche assassinat du camarade Marien Ngouabi, de la République populaire du Congo, autre crime contre la liberté des peuples, nous indique que tous les peuples épris de paix et de justice devront rester mobilisés pour une lutte concertée et décisive contre toutes les forces de domination étrangère. Par ma voix, le peuple béninois exprime au peuple frère du Congo sa profonde et militante sympathie. L’assassinat du camarade Ngouabi ne pourra que renforcer la détermination du peuple congolais dans sa lutte pour sa libération totale.

14. Revenant au sujet qui nous occupe, c’est-à-dire la question de l’Afrique du Sud, ma délégation voudrait

souligner que cette question préoccupe au plus haut niveau tous les peuples africains et tous les peuples du monde épris de paix et de justice. L’*apartheid* n’est rien d’autre qu’un système colonial, le système colonial le plus atroce et le plus inhumain jamais imposé à un être humain. Il constitue aujourd’hui non seulement un crime contre l’humanité, mais encore un danger potentiel pour la paix et la sécurité de l’Afrique tout entière.

15. Ma délégation ne reviendra pas sur la genèse de l’*apartheid* : il existe aujourd’hui une documentation objective et claire sur ce système grâce au travail très fouillé réalisé pendant de nombreuses années par les membres du Comité spécial contre l’*apartheid* ainsi que par les organismes nationaux et internationaux engagés dans la lutte contre l’*apartheid*. A la lumière de cette documentation, qui est disponible et que chacun peut étudier à loisir, il est aisé d’élucider les questions suivantes.

16. Premièrement, d’où vient et que représente la minorité blanche raciste qui exerce actuellement sa domination en Afrique du Sud au nom de la civilisation de l’Occident dit libre et chrétien ? A cette question, ma délégation répondra, à la lumière de la documentation dont je parlais il y a un instant, que la minorité blanche raciste est d’origine européenne et a été depuis toujours encouragée à perfectionner son système de domination et d’exploitation barbare de l’homme noir africain en Afrique du Sud.

17. Deuxièmement, alors que tout le monde s’accorde à condamner l’*apartheid* et à proclamer qu’il faut l’éliminer, pourquoi ce système, dirigé contre le genre humain, est-il aujourd’hui un bastion fortifié et bien protégé ? Ma délégation répondra à cette deuxième question en disant publiquement quels sont les responsables éhontés qui aident le système d’*apartheid* à se fortifier. En effet, les puissances de l’Occident, qui s’accordent pourtant avec nous pour condamner – mais du bout des lèvres – l’*apartheid*, ne prennent aucune mesure décisive en vue de son élimination définitive. Au contraire, l’Afrique indépendante et combattante et tous les peuples du monde que le maintien de la paix et de la sécurité préoccupe assistent au développement et au renforcement de relations de tous genres ainsi que de la collaboration politique étroite instituée depuis longtemps entre les puissances de l’Occident impérialiste et le régime minoritaire blanc et colonialiste d’Afrique du Sud. Que ce soit sur les plans économique, militaire, politique, scientifique, nucléaire, diplomatique, culturel ou sportif, les relations de collaboration nouées avec l’Occident sont poussées à un niveau tel de développement que les peuples africains ont de bonnes raisons de s’inquiéter et d’hésiter à accorder leur confiance.

18. Sans revenir sur le détail de cette collaboration entre l’Occident impérialiste et le régime de Pretoria, il nous suffit de constater que, grâce aux puissances occidentales, ce régime constitue aujourd’hui, ainsi que l’ont relevé nombre d’orateurs avant moi, une fortification militaire utilisée pour opprimer et assassiner la population autochtone du pays. De Sharpeville à Soweto, les crimes des racistes de l’*apartheid* sont innombrables. C’est, d’autre part, sur cette même puissance militaire que s’appuient les racistes de Pretoria pour s’entêter à refuser l’autodéter-

mination légitime à l'héroïque peuple de la Namibie. C'est enfin le régime de Pretoria qui, par son entêtement et par son exemple, permet présentement à Smith et à sa clique de se croire tout permis en Rhodésie du Sud.

19. A longueur de journée, on peut entendre la propagande anti-africaine, diffusée vers l'Afrique libre par la radio de Pretoria, nous dire : "La République sud-africaine est la plus puissante et elle pourra intimider et punir tout récalcitrant communiste africain. La République sud-africaine est là pour défendre la civilisation occidentale et pour barrer la route au danger communiste." C'est de là que découle la fameuse politique de *hot pursuit*, qui a engendré de nombreuses agressions et qui a causé tant de malheurs à tant de pays africains de la zone de combats.

20. Enfin, la troisième question est la suivante : pour le compte de qui et au non de quoi le régime de Pretoria est-il aussi décidé, malgré les "pressions", à poursuivre une politique d'agression et d'exploitation sauvages, politique qui a été désavouée par tous les peuples du monde ? La réponse à cette question nous paraît fondamentale. A la lumière de tout ce que nous observons, il est évident que le régime de Pretoria joue un rôle précis dans la stratégie impérialiste de domination et d'exploitation de l'Afrique. En effet, ce régime contrôle une route stratégique : la fameuse route du Cap. Cette route, tout le monde le sait, a joué un rôle déterminant lors de la période dite de la révolution industrielle de l'Europe. Une bonne partie des richesses des pays du tiers monde a été détournée par cette route pour consolider la richesse des pays qui aujourd'hui soutiennent l'*apartheid*. L'Afrique du Sud constitue, en outre, un immense réservoir de minerais stratégiques qui sont d'une importance capitale pour le développement de la machine de provocation et d'agression de l'Occident.

21. Par conséquent, que personne ne cherche à nous tromper : le régime de Pretoria est bien une chasse gardée de l'impérialisme international, il est bien notre ennemi de toujours, un ennemi avec lequel il n'y aura ni paix ni compromis. Pour nous autres, Africains, en tout cas, il est évident qu'aucun dialogue n'est possible avec l'Afrique du Sud. Le seul langage que comprennent les racistes de Pretoria, c'est le langage de la violence.

22. Le peuple azanien, peuple pacifique, a compris ce langage qui lui a été imposé. Par la révolte de Soweto et autres lieux de l'Afrique du Sud où sont parqués les Noirs comme des animaux, le peuple azanien a prouvé au monde sa grandissante prise de conscience, qui est la véritable arme devant servir à liquider totalement et définitivement ce régime de triste mémoire. Et c'est bien ce qui, en vérité, fait peur à certains. Car la conscience du peuple azanien est une arme invincible.

23. Le peuple béninois, comme tout les peuples épris de paix et de justice, soutiendra jusqu'au bout le peuple azanien pour son autodétermination et la reconquête de sa dignité et de son indépendance imprescriptible.

24. En conclusion, si les puissances occidentales désirent sincèrement un règlement pacifique de la question de l'Afrique du Sud, ainsi que des autres questions connexes

— j'ai nommé la Namibie et la Rhodésie —, si elles désirent éviter, avant qu'il ne soit trop tard, un bain de sang, elles doivent s'engager clairement à cesser immédiatement les livraisons d'armes de toutes sortes au régime de Pretoria; elles doivent s'engager à mettre fin à toute collaboration avec les racistes de Pretoria; elles doivent s'engager à faciliter l'accession au pouvoir de la majorité noire, non seulement en Rhodésie du Sud mais également en Namibie et en Afrique du Sud.

25. M. LAI Ya-li (Chine) [traduction du chinois] : A l'heure actuelle, le peuple africain lance des offensives contre le colonialisme et le racisme barbares. Les combattants de la liberté du Zimbabwe, qui voient leurs rangs se gonfler rapidement, attaquent sans cesse et portent de durs coups au régime raciste de Smith. La lutte armée du peuple namibien s'amplifie et celui-ci remporte constamment de nouvelles victoires. Depuis les massacres de Soweto en juin dernier, l'héroïque peuple azanien a engagé une action massive contre la violente répression et s'attaque au système criminel de discrimination raciale et d'*apartheid*. C'est là une preuve marquante de la nouvelle prise de conscience du peuple azanien depuis les incidents sanglants de Sharpeville en 1960. L'effervescence s'est rapidement propagée d'une région où sont concentrés les Africains à trois des quatre provinces de l'Afrique du Sud et a gagné Johannesburg, Le Cap, et bien d'autres villes, grandes et moyennes, et la grande masse de la population, des adolescents et des étudiants jusqu'aux travailleurs et aux gens d'autres milieux, est maintenant enrôlée dans cette lutte. Celle-ci atteint des proportions et un rythme sans précédents dans les régions concernées. La population diffuse des slogans éloquentes. Le cœur du problème est lié au système et non au langage; il faut abolir le système de l'*apartheid* en Afrique du Sud et les Noirs doivent accéder au pouvoir. C'est pourquoi la lutte que mène le peuple azanien contre le racisme et pour la libération nationale s'intensifie.

26. L'opposition croissante que manifestent les peuples d'Afrique australe aux régimes racistes est due inévitablement à la brutale répression raciale et à la domination coloniale auxquelles ils sont soumis depuis de longues années. Le racisme et l'*apartheid* sont le produit du colonialisme de même qu'ils en sont la manifestation. Pour renforcer leur domination coloniale sur le peuple azanien, les autorités réactionnaires sud-africaines ont, depuis un demi-siècle, promulgué et adopté un nombre incalculable de décrets et de règlements sur la discrimination raciale, tels que la loi sur la ségrégation raciale et la loi sur l'ordre public. En vertu de ces lois, les Africains sont soumis à des persécutions impitoyables dans les domaines politique, économique, culturel, éducatif, ainsi que dans d'autres aspects de la vie sociale. Les autorités réactionnaires sud-africaines ont contraint 16 millions de Noirs à vivre dans des réserves autochtones aux terres improductives qui ne représentent que quelque 13 p. 100 de la superficie totale alors que les 87 p. 100 restants de terres fertiles sont occupés par 3 millions de Blancs. Des millions de travailleurs noirs souffrent effroyablement de l'exploitation raciale et de la répression, et leur vie est pire que celle des bêtes de somme. L'Afrique du Sud est pratiquement devenue pour eux un enfer sur terre. La situation n'est guère différente en Namibie, qui se trouve sous l'occupation

illégal de l'Afrique du Sud. Les autorités colonialistes sud-africaines sont de connivence avec le régime raciste de Smith, qu'elles appuient en Rhodésie du Sud dans la répression qu'il mène contre le mouvement de libération nationale du peuple du Zimbabwe. La domination criminelle et les actes ignobles des autorités réactionnaires sud-africaines ont évidemment provoqué la résistance opiniâtre du peuple azanien et de secteurs importants d'autres peuples africains. Ces peuples exigent l'abolition immédiate de cette odieuse domination coloniale sur l'ensemble de l'Afrique australe et l'élimination totale du système raciste de l'*apartheid*.

27. Pour étayer sa domination réactionnaire chancelante, le régime raciste de Vorster intensifie ses tactiques contre-révolutionnaires consistant à mener un double jeu. Il n'y a pas si longtemps, après l'échec répété de la prétendue réconciliation raciale, du dialogue et de la détente, ce régime a essayé de faire croire à l'indépendance du Transkei, alors que ce territoire est en fait une sorte de bantoustan dans lequel il cherche à maintenir le peuple azanien légalement et à perpétuer sous le joug de l'*apartheid* et à perpétuer ainsi sa domination raciste. En outre, en Namibie, l'Afrique du Sud continue d'essayer de mettre en place un gouvernement intérimaire fantoche afin d'endiguer la lutte du peuple namibien et d'atteindre son objectif qui est de continuer à occuper illégalement la Namibie. Toutefois, cette supercherie a été immédiatement démasquée et sévèrement condamnée par le peuple africain et les peuples du monde entier. Dans ce contexte, les autorités réactionnaires sud-africaines, tout en poursuivant leurs manoeuvres politiques ont intensifié leur violente répression des peuples azanien et namibien et leurs provocations armées contre les Etats africains indépendants voisins, prouvant ainsi une fois de plus aux peuples du monde que les racistes ne changeront jamais.

28. Tandis que les peuples d'Afrique australe mènent une lutte implacable contre les régimes racistes, les deux superpuissances y intensifient leur rivalité. L'une des superpuissances essaie par tous les moyens possibles de préserver ses énormes intérêts acquis dans la région. L'autre superpuissance, qui se prétend l'alliée naturelle des peuples africains, nourrit des ambitions encore plus démesurées et, sous couvert de s'opposer au racisme et d'appuyer les mouvements de libération nationale, cherche à diviser ces mouvements et à saper l'unité militante des pays africains en s'efforçant de s'infiltrer, d'étendre son influence en Afrique australe et de faire ainsi reconnaître sa suprématie. Récemment, le social-impérialisme s'est assuré les services d'un grand nombre de mercenaires en vue d'envahir la République du Zaïre. C'est là un des exemples les plus récents de son hostilité manifeste à l'égard des peuples africains et qui révèle une fois de plus de façon éclatante ses desseins d'hégémonie en Afrique. Tout cela a permis aux peuples d'Afrique australe de comprendre que pour renverser la domination coloniale et raciste et libérer véritablement leur territoire il est essentiel d'établir un lien entre les luttes contre le colonialisme et le racisme et les luttes contre l'hégémonisme, afin d'empêcher le tigre d'entrer par la porte de derrière tout en luttant contre le loup à la porte de devant et d'en finir avec les manigances et le sabotage des superpuissances.

29. La juste lutte du peuple azanien et des autres peuples de l'Afrique australe pour la libération et l'indépendance nationale est un élément important de la lutte du continent africain tout entier pour la libération nationale ainsi que de la lutte de libération de tous les peuples et de toutes les nations opprimés du monde entier. C'est pourquoi elle ne peut que susciter la sympathie la plus large et l'appui le plus résolu des peuples du monde entier.

30. La question de l'*apartheid* a donné lieu à un débat très animé de près de deux semaines au cours de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Les représentants de nombreux pays du tiers monde et de tous les pays épris de justice y ont activement participé; ils ont condamné avec indignation le régime raciste sud-africain pour ses crimes odieux et déclaré qu'ils appuyaient vigoureusement la lutte du peuple azanien contre le colonialisme et le racisme et pour l'indépendance et la libération nationale. L'Assemblée générale, à sa trente et unième session, a adopté une résolution condamnant les autorités sud-africaines pour avoir tenté de faire croire à la prétendue indépendance du Transkei [résolution 31/6 A], mais, dans sa résolution relative à la situation en Afrique du Sud, l'Assemblée a aussi explicitement indiqué que le régime raciste ne laisse au peuple opprimé d'Afrique du Sud "d'autre possibilité que de recourir à la lutte armée pour faire prévaloir ses droits légitimes" [résolution 31/6 I]. Il est donc normal que l'Assemblée générale demande une fois encore au Conseil de sécurité de prendre des mesures d'urgence pour appliquer l'embargo sur les armements contre l'Afrique du Sud [résolution 31/6 D].

31. L'importante première Conférence afro-arabe au sommet, récemment tenue au Caire, a condamné vigoureusement les régimes racistes en Afrique australe et a fermement appuyé la juste lutte des peuples d'Afrique australe pour leur libération et leur indépendance nationale. La Conférence a prouvé de façon éloquente que les pays du tiers monde et leurs peuples sont plus que jamais unis dans la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le racisme, l'hégémonisme et le sionisme.

32. Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours résolument soutenu les grands peuples de l'Azanie, de la Namibie, du Zimbabwe et du reste de l'Afrique; ils ont toujours appuyé vigoureusement leur lutte contre le racisme, l'impérialisme et l'hégémonisme. Nous appuyons sans réserve les justes revendications des pays africains et nous estimons que le Conseil de sécurité doit adopter des résolutions condamnant vigoureusement les crimes des autorités sud-africaines, demandant l'application d'un embargo obligatoire sur les armes et de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, invitant les autorités sud-africaines à cesser toutes répression et persécution à l'égard du peuple azanien et demandant à tous les peuples et à tous les gouvernements d'appuyer et d'aider le peuple azanien et les autres peuples de l'Afrique australe dans leur juste lutte pour l'indépendance et la libération.

33. Comme l'a prédit le président Mao Tsé-toung, "le système néfaste du colonialisme et de l'impérialisme est né et a prospéré avec l'esclavage et la traite des Noirs et il se terminera avec l'émancipation complète du peuple noir".

Nous sommes fermement convaincus que le grand peuple azanien et les autres peuples africains continueront à renforcer leur unité, persévéreront dans leur lutte, surmonteront toutes les difficultés et tous les obstacles sur la voie du progrès et remporteront des victoires toujours plus grandes.

34. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le prochain orateur est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

35. M. ALLAF (République arabe syrienne) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Ma délégation s'associe à toutes les louanges et à l'hommage que vous ont adressés les orateurs précédents. Nous sommes certains que, sous votre présidence, cet important débat sera des plus productif, surtout en ce qui concerne les espérances de nos frères africains qui luttent et au nom desquels ce débat a été entrepris.

36. Comme c'est la première fois que je prends la parole au Conseil de sécurité cette année, je voudrais aussi souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil : l'Inde, Maurice, le Venezuela, la République fédérale d'Allemagne et le Canada. Nous espérons que leur participation contribuera au succès et à l'efficacité des travaux du Conseil.

37. Par ailleurs, j'ai le pénible devoir d'exprimer à nos collègues les représentants de la Roumanie et de l'Iran notre profonde sympathie à l'occasion des tremblements de terre tragiques qui ont accablé leurs pays respectifs et causé de grandes pertes de vies humaines et de biens.

38. Il y a trois jours, la communauté internationale a solennellement marqué la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale à la triste occasion du dix-septième anniversaire du massacre brutal de Sharpeville, perpétré par le régime minoritaire raciste blanc d'Afrique du Sud. Le massacre de Sharpeville n'a, bien entendu, pas été le seul ni le dernier des crimes commis par l'odieux régime raciste d'Afrique du Sud. En fait, toute l'histoire de ce régime n'est qu'une succession de crimes et de massacres. D'innombrables milliers de personnes ont été détenues, torturées, blessées et tuées depuis Sharpeville et, en juin dernier encore, le régime raciste a répété le même genre de massacre à Soweto. Dans l'appel qu'il a lancé à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le Comité spécial contre l'*apartheid* a confirmé que 14 détenus politiques au moins sont morts aux mains de la police de sécurité depuis mars 1976.

39. La condamnation écrasante du monde entier à l'égard de l'abominable crime d'*apartheid* est des plus impressionnantes. Mais quel soulagement cette condamnation mondiale a-t-elle apporté aux peuples éprouvés d'Azanie et de Namibie ? Quel bien est-il résulté, pour les peuples opprimés de ces territoires usurpés, des centaines de résolutions, décisions, condamnations et manifestations de

sympathie, alors que ce sont précisément les grandes puissances qui prétendent déplorer et condamner l'*apartheid* qui sont les plus étroits collaborateurs et les véritables protecteurs du régime raciste d'Afrique du Sud ?

40. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité examine une fois de plus la situation dangereuse en Afrique du Sud. Pourra-t-il, cette fois-ci, prendre les mesures efficaces nécessaires pour mettre fin à cette situation tragique — comme il en a le devoir et la responsabilité conformément à la Charte des Nations Unies — ou bien se bornera-t-il une fois de plus à adopter une résolution édulcorée qui ne mérite pas le papier sur lequel elle est imprimée et qui, de toute manière, restera sans effet ? Les grandes puissances qui aujourd'hui mènent grand tapage à propos des droits de l'homme et de la liberté et de la dignité de la personne humaine défendront-elles les mêmes droits et la même dignité pour les Africains ? Ou bien, une fois de plus, exerceront-elles leur veto pour protéger les racistes meurtriers de Pretoria ?

41. Chacun sait aujourd'hui qu'il aurait été absolument impossible pour les régimes minoritaires racistes d'Afrique australe de survivre sans le soutien et l'encouragement tacites qu'accordent à ces odieux régimes certaines puissances occidentales et des régimes racistes semblables, tels que le régime sioniste.

42. L'Assemblée générale n'a pas adopté moins de 11 résolutions au cours de sa trente et unième session condamnant la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain ainsi que la collaboration de certains pays avec le régime sud-africain dans les domaines politique, économique, militaire, culturel et scientifique. Le régime sioniste de Tel-Aviv a été considéré par la Conférence au sommet des pays non alignés tenue à Colombo comme la partie nord de l'axe raciste constitué par les régimes d'Israël, d'Afrique du Sud et de Rhodésie. La Conférence a déclaré :

“Les régimes racistes d'Israël, d'Afrique du Sud et de Rhodésie, instaurés par des colons étrangers, conjuguent les laideurs du colonialisme et celles du racisme puisqu'ils pratiquent tous le racisme et soumettent la population indigène à toutes les formes de discrimination, d'oppression, d'occupation et de domination étrangère. Ces régimes... constituent un axe raciste visant à... dominer l'Afrique et le monde arabe¹.”

43. Le régime sioniste s'est attiré séparément, dans la résolution 31/6 E de l'Assemblée générale, une forte condamnation pour sa collaboration sans cesse croissante avec le régime raciste de Pretoria. En fait, la collaboration entre Israël et l'Afrique du Sud va beaucoup plus loin que la coopération traditionnelle entre deux régimes impérialistes racistes. Cela n'a rien de surprenant, parce que la similitude entre Tel-Aviv et Pretoria est beaucoup plus que l'identité commune de deux régimes qui pratiquent le colonialisme sous sa forme classique. Il n'y a assurément pas d'autre entité en dehors de l'Afrique du Sud — à l'exception d'Israël — qui adopte le mythe de la supériorité raciale ou religieuse pour en faire la loi fondamentale du pays. A

¹ A/31/197, annexe I, par. 30.

Pretoria, vous êtes supérieur parce que vous êtes blanc; à Tel-Aviv, vous êtes supérieur, en outre, parce que vous êtes juif. En Afrique du Sud, ils se disent la "race élue"; en Israël, ils se disent le "peuple élu". Les deux régimes pratiquent l'oppression contre la population autochtone et en limitent le déplacement à des ghettos et à des villages isolés. Les deux régimes utilisent le système de l'implantation de colons pour usurper la terre et en déraciner les habitants autochtones.

44. Dans l'importante déclaration qu'il a faite devant la première Conférence afro-arabe au sommet, qui s'est tenue au Caire au début du mois, le président Assad de la République arabe syrienne a appelé l'attention des peuples africains et arabes sur ce danger commun qui menace au même titre l'Afrique et la région arabe. Le président Assad a souligné le fléau du système de l'implantation de colons, incarné en Afrique par les deux régimes racistes qui sont au pouvoir en Azanie, en Namibie et au Zimbabwe et dans la région arabe par le sionisme et sa base raciste, Israël. Le Président a affirmé que le régime sioniste raciste est synonyme des régimes racistes d'Afrique australe. Tous ces régimes ne sont rien d'autre que l'incarnation d'une même conception, qui émane de la théorie immorale de la supériorité raciale fondée sur l'injustice et le déni des droits de la population légitime — allant jusqu'au déni de son existence même.

45. La première Conférence afro-arabe au sommet a réaffirmé dans sa déclaration politique la nécessité de renforcer le front uni des peuples africains et arabe dans leur lutte de libération nationale et a condamné l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, le sionisme, l'*apartheid* et toutes les autres formes de discrimination et de ségrégation raciale et religieuse, notamment "dans leur manifestation en Afrique australe, en Palestine et dans les autres territoires arabes et africains occupés" [S/12298, annexe, par. 5]. Dans cette déclaration politique, l'Organisation de l'unité africaine et la Ligue des Etats arabes sont invitées

"à échanger régulièrement des informations sur l'évolution de la lutte commune de libération de leurs peuples respectifs en Afrique et au Moyen-Orient, afin de permettre aux Etats membres de jouer un rôle efficace et positif dans ce domaine" [ibid., par. 6].

La Conférence a décidé en outre que des efforts accrus seraient faits au sein de l'OUA, de la Ligue arabe, de l'Organisation des Nations Unies et de toutes autres instances internationales pour rechercher

"les voies et moyens les plus efficaces afin d'accroître l'isolement politique et économique d'Israël, de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie à l'échelle internationale tant que les régimes de ces pays s'obstinent à poursuivre des politiques racistes, expansionnistes et d'agression"

et, à cet effet, elle a affirmé

"la nécessité de continuer à imposer un boycottage total, politique, diplomatique, culturel, sportif et économique, et notamment un embargo pétrolier contre ces régimes" [ibid., par. 8].

Enfin, la Conférence, absolument convaincue que les causes de la Palestine, du Moyen-Orient, du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud sont des causes afro-arabes, a décidé

"d'accorder son appui total aux peuples qui luttent contre les régimes racistes et sionistes, ainsi qu'aux pays de première ligne limitrophes des zones de confrontation pour leur assistance à la lutte de libération nationale" [ibid., par. 10].

46. La communauté internationale ne peut tolérer que la situation tragique en Afrique du Sud persiste à jamais. Il ne suffit plus d'adopter des résolutions ou de formuler des condamnations. Les régimes racistes d'Afrique australe doivent être vaincus et contraints à céder le pouvoir à l'écrasante majorité de la population autochtone. L'*apartheid*, dont le continent africain souffre depuis plus de trois décennies, doit être aboli sans retard, par les forces des Nations Unies s'il le faut. Le régime raciste d'Afrique du Sud doit être expulsé de Namibie. La majorité légitime doit être en mesure d'assumer le pouvoir au Zimbabwe.

47. La République arabe syrienne reste engagée dans la lutte destinée à libérer le dernier pouce du territoire africain avec autant de fermeté qu'elle est engagée dans la lutte pour la libération du dernier pouce des territoires arabes occupés. Le cause de la liberté et de la paix est indivisible. Si la paix se fait attendre depuis un quart de siècle au Moyen-Orient, comme l'a dit le président Carter l'autre jour, elle se fait attendre depuis plus d'un quart de siècle en Afrique. En fait, les deux tragédies que sont l'*apartheid* et la Palestine ont commencé presque en même temps. L'*apartheid* est devenue la politique officielle du régime minoritaire blanc d'Afrique du Sud en 1948, année même où la Palestine a été démembrée et où a commencé le plus récent chapitre de la tragédie du peuple palestinien. Il n'y a pas que la paix qui se fasse attendre depuis trois décennies en Afrique et au Moyen-Orient, mais aussi la justice, parce qu'il ne peut y avoir de paix sans justice.

48. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): L'orateur suivant est M. William P. Thompson, à qui le Conseil a adressé une invitation en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire. Je l'invite donc à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

49. M. THOMPSON (*interprétation de l'anglais*): Monsieur le Président, qu'il me soit permis de commencer en vous exprimant les félicitations et les meilleurs vœux de vos anciens collègues du mouvement oecuménique.

50. Je regrette, comme les membres du Conseil le regrettent certainement aussi, que M. Phillip Potter, secrétaire général du Conseil oecuménique des Eglises, n'ait pu se rendre à l'invitation du Conseil et venir parler de la situation en Afrique du Sud dans l'optique du mouvement oecuménique. Je suis, quant à moi, heureux d'avoir pu accepter votre invitation et d'être venu à sa place. Au nom des Eglises chrétiennes du monde, je suis reconnaissant au Conseil de m'avoir invité à participer à ce débat.

51. Je suis membre du Comité central du Conseil oecuménique des Eglises. Il s'agit d'une organisation mondiale qui

réunit 289 Eglises protestantes, anglicanes et orthodoxes dans le monde entier, ce qui représente quelque 400 millions de chrétiens. Je suis président de l'Alliance mondiale des Eglises réformées, organisme international d'Eglises presbytériennes et congréganistes. L'Alliance mondiale compte 143 Eglises situées dans 85 pays et comprend quelque 55 millions de fidèles. Le Conseil national des Eglises du Christ aux Etats-Unis, dont je suis également président, compte 30 Eglises membres protestantes et orthodoxes et comprend quelque 42 millions de fidèles. Je suis également fonctionnaire de l'Assemblée générale de la United Presbyterian Church des Etats-Unis. Je m'empresse d'ajouter que je ne prétends pas parler au nom des Eglises membres de ces organismes oecuméniques et encore moins au nom de chacun de leurs fidèles. Je viens ici à titre personnel.

52. J'ai reçu une formation de juriste et j'ai exercé cette profession pendant 20 ans avant d'être élu au poste que j'occupe à l'heure actuelle au sein de la United Presbyterian Church. Au début de ma carrière, alors que je servais dans l'armée américaine après la seconde guerre mondiale, j'ai été procureur adjoint à la Cour militaire internationale pour l'Extrême-Orient à Tokyo, qui a traduit en justice les dirigeants japonais, y compris le général Hideki Tojo. Je me suis rendu en Afrique du Sud en 1973 et au Mozambique en 1975.

53. Le système d'*apartheid*, tel qu'il est pratiqué en Afrique du Sud, est un affront aux convictions religieuses, morales et éthiques des Eglises, des Nations Unies et du monde. L'*apartheid*, en tant que système, a des ramifications économiques, politiques, sociales et culturelles qui se traduisent dans une multitude de lois et de pratiques discriminatoires. Il soulève cependant une question beaucoup plus fondamentale car il viole l'essence même de la création, la nature et le destin mêmes de l'humanité. L'*apartheid* est un système d'injustice et d'oppression imposé à un peuple uniquement à cause de sa race. Il implique un déni des aspirations inhérentes à tous les peuples à la dignité, à l'égalité et à la liberté. Il est presque un déni du droit à la vie même. Sur le plan religieux, il équivaut à une rupture des liens fraternels qui unissent ceux qui croient en Dieu en tant que créateur de tous les êtres humains.

54. Ce qui doit intéresser les Nations Unies est stipulé à l'Article premier de la Charte, où l'on parle du "principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes" et du "respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion", et dans les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui proclame en son article premier que "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits".

55. On compte, parmi les questions pratiques : premièrement, comment obtenir la justice et permettre de se libérer d'un système qui opprime la population et la prive de ses droits fondamentaux; deuxièmement, comment éviter un conflit mondial précipité par une menace à la paix dans ce cas particulier.

56. Deux systèmes sont au centre des préoccupations. Le premier est le système néfaste d'*apartheid* existant en Afrique du Sud. Le second, sans lequel le premier ne pourrait survivre, est le système international qui appuie le Gouvernement sud-africain et lui permet de poursuivre sa politique en violation flagrante de la Charte et de la Déclaration. Ce système international étaye les structures militaires et policières de l'Afrique du Sud grâce à la vente et au transfert de techniques et de matériel militaire qu'utilise un système totalitaire et qui sont indispensables à sa survie. Ce système renforce la structure économique par les activités constantes des sociétés transnationales en Afrique du Sud et par le flot constant d'investissements et de prêts qui rendent le système d'*apartheid* profitable.

57. Je crois savoir que les projets de résolution soumis à l'examen du Conseil concernent le second système. Je ne peux parler des projets de résolution eux-mêmes, mais je voudrais donner au Conseil une idée de l'attitude adoptée par les Eglises en la matière.

58. Depuis plus de 50 ans, les Eglises membres du mouvement oecuménique ont manifesté leur profonde inquiétude à l'égard du racisme. Ce n'est pas là nier que, dans de nombreuses parties du monde, les Eglises elles-mêmes ont été coupables de racisme. Toutefois, de 1925 à 1960, quelque 30 déclarations oecuméniques majeures contre la discrimination raciale ont été prononcées. Si l'Afrique du Sud en constitue le problème principal, c'est parce qu'elle pratique le racisme sous sa forme la plus explicite, la plus systématique et la plus haineuse.

59. J'ai assisté à la quatrième Assemblée du Conseil oecuménique des Eglises, qui s'est tenue en 1968 à Uppsala, en Suède. L'Assemblée a instamment prié le Conseil oecuménique de se lancer dans une vigoureuse campagne contre le racisme et d'"entreprendre un programme choc pour guider le Conseil et les Eglises membres s'agissant de la question si urgente du racisme". A l'époque, la composition du Conseil oecuménique des Eglises était enfin parvenue à beaucoup mieux refléter l'opinion chrétienne mondiale et les questions brûlantes du tiers monde commençaient à obtenir la priorité sur son ordre du jour. L'Assemblée d'Uppsala s'est réunie peu de temps après la mort de Martin Luther King, qui, primitivement, devait être invité à prendre la parole lors du service religieux d'ouverture. Dans cette atmosphère, l'Assemblée s'est vue obligée de passer des paroles aux actes. Il en est résulté la mise au point, avec la collaboration des Eglises membres, du Programme de lutte contre le racisme, qui devait exprimer la solidarité avec ceux qui sont soumis à une oppression raciale. J'ai pris part à la réunion de 1969 du Comité central du Conseil oecuménique, quand le racisme blanc fut désigné comme la forme la plus dangereuse de l'actuel conflit racial. Il n'était que naturel que l'Afrique du Sud fasse l'objet d'une attention particulière. Lorsqu'il s'est réuni à Canterbury, le Comité central a approuvé les détails du Programme.

60. Monsieur le Président, je sais que vous connaissez les détails du Programme car vous avez participé à sa mise au point et à sa mise en oeuvre.

61. Par le truchement du Programme et de certaines de ses institutions telles que la Commission des Eglises pour les

affaires internationales, le Conseil oecuménique des Eglises a tenté d'interpréter la lutte pour la libération en Afrique selon l'optique des peuples opprimés. Il a apporté une aide financière aux mouvements de libération d'Afrique du Sud pour des programmes humanitaires, notamment en matière de santé et d'éducation. Cet appui financier a toutefois été minime. L'appui moral a été sans aucun doute plus significatif. L'impact sur le plan de l'éducation, à l'intérieur des Eglises et en dehors d'elles, a été considérable. Depuis plus de 10 ans, le Conseil oecuménique a également poursuivi un programme d'aide aux victimes de la répression en Afrique du Sud ainsi qu'à ceux qui sont devenus des réfugiés à la suite de leur lutte contre l'injustice.

62. En 1972, j'ai participé à la réunion du Comité central du Conseil oecuménique des Eglises qui s'est tenue à Utrecht et a adopté deux résolutions. La première déclarait que le Conseil oecuménique lui-même devrait retirer tous ses fonds de sociétés investissant en Afrique du Sud ou faisant du commerce avec elle. La seconde demandait instamment aux Eglises membres, aux institutions chrétiennes et aux chrétiens, à titre individuel, d'user de leur influence pour amener les sociétés à retirer leurs investissements d'Afrique du Sud et à cesser tout commerce avec elle. Ces mesures ont elles aussi eu une valeur symbolique et éducative.

63. J'ai également participé à la réunion du Comité central du Conseil oecuménique à Genève en 1976. Le Comité a renouvelé son appui à la lutte pour la justice en Afrique du Sud et a déclaré que "l'énorme militarisme de l'Afrique du Sud et son renforcement grâce à la coopération économique et militaire active de grandes puissances occidentales représentent une menace majeure à la paix mondiale". Il a instamment prié "les Eglises membres se trouvant dans des pays qui gardent des liens militaires et économiques avec l'Afrique du Sud d'insister auprès de leurs gouvernements pour qu'ils mettent un terme à cette collaboration et d'intensifier leurs efforts en vue de décourager l'émigration de Blancs vers l'Afrique du Sud". Plus récemment, le Comité exécutif du Conseil oecuménique, réuni en février de cette année, a condamné la torture et le meurtre de détenus dans les prisons sud-africaines ainsi que la détention sans jugement.

64. Le Conseil national des Eglises du Christ aux Etats-Unis a agi de manière semblable. En 1963, parlant du sens à donner aux droits de l'homme, le Conseil a déclaré que "dénier les droits et les libertés inhérents à la valeur de l'homme aux yeux de Dieu, ce n'est pas seulement commettre un crime contre l'humanité, c'est également pécher contre Dieu". Cette même déclaration appelait l'attention sur le fait que la communauté mondiale n'avait pas réussi à traduire la Déclaration universelle des droits de l'homme en une action efficace. Elle a également mis particulièrement en relief "les dénis d'égalité raciale... en République sud-africaine". Elle a demandé que les citoyens et le Gouvernement des Etats-Unis s'engagent à nouveau à s'intéresser de multiples façons aux droits de l'homme dans une communauté mondiale qui s'agrandit et, par là, à obtenir une plus grande mesure de justice et de liberté qui permette d'avoir une plus grande paix sur la terre.

65. En 1975, le Conseil national des Eglises du Christ a condamné spécifiquement "le Gouvernement sud-africain

en raison du fait qu'il poursuit sa politique raciste d'*apartheid* en dépit d'une opposition internationale quasi unanime, en raison de ses actes répressifs de torture, d'emprisonnement et de détention sans jugement, de son déni à la majorité noire du droit de vote ou de propriété, et en raison de son occupation illégale de la Namibie". Le Conseil a également condamné "les politiques des Etats-Unis et d'autres pays occidentaux qui aident les gouvernements minoritaires blancs d'Afrique australe".

66. Ces déclarations ont été suivies par des actes sur plusieurs plans, non seulement par le Conseil national des Eglises mais aussi par d'autres entités séparées. Il y a entre autres l'appui au Programme du Conseil oecuménique de lutte contre le racisme et la mise au point de méthodes visant à influencer les sociétés ayant leur siège aux Etats-Unis grâce à l'activité des actionnaires. Cette entreprise est maintenant coordonnée par l'Interfaith Center for Corporate Responsibility, une agence ayant l'appui de 14 groupes protestants et de 150 ordres catholiques romains. Les Eglises ont également entrepris des activités d'éducation aux Etats-Unis. Elles ont cherché, par divers moyens, à maintenir les communications et les liens avec des groupes religieux en Afrique du Sud, appuyant et encourageant leur lutte pour la justice.

67. En ce qui concerne la situation militaire, j'estime que l'afflux continu d'armements, de matériel et de techniques militaires sert à maintenir la capacité du Gouvernement sud-africain — qui représente une minorité — d'opprimer et de contrôler la majorité de ses citoyens. Nous avons pu constater, et nous en avons été horrifiés, le niveau croissant de la violence à laquelle le gouvernement est prêt à avoir recours pour empêcher l'apport de modifications au système de l'*apartheid* et pour perpétuer son injuste domination. Je sais fort bien qu'en n'apportant aucun changement significatif on accroît le désespoir des opprimés et on les encourage à se tourner vers la violence en tant que dernier recours. C'est pourquoi je m'inquiète de l'appui militaire que le Gouvernement sud-africain continue de recevoir. Je me rends compte qu'un certain nombre de pays, dont les Etats-Unis, ont dit qu'ils pratiquaient une interdiction volontaire sur les ventes et les transferts d'armements. Ces efforts limités n'ont pas permis d'éliminer l'oppression. Le danger d'un conflit international pouvant mettre en jeu les grandes puissances demeure. Je crois donc que le moment est venu de mettre fin à toutes les ventes et à tous les transferts d'armements, de matériel et de techniques militaires par un embargo obligatoire comme celui appliqué à la Rhodésie.

68. La situation économique en Afrique du Sud exploite le travail des opprimés. Elle utilise au profit d'un petit nombre de privilégiés les ressources naturelles qui devraient être l'héritage commun de tous les citoyens du pays. Les nombreux pays, surtout les pays industriels, qui l'appuient aident à perpétuer le système d'*apartheid*. Pour réagir devant cet appui économique, je suis convaincu que des mesures économiques sont une forme permise et nécessaire d'action internationale. Je crois qu'il est de plus en plus urgent de lancer un appel tendant à ce qu'il soit mis fin à de nouveaux investissements et à de nouveaux prêts, publics ou privés, et qu'il est temps de demander aux sociétés

transnationales de cesser leurs activités en Afrique du Sud et de s'en retirer le plus tôt possible. Six entités des Etats-Unis et deux ordres catholiques romains ont déjà présenté des résolutions au nom d'actionnaires de sociétés ayant leur siège aux Etats-Unis pour qu'elles se retirent. Un nombre croissant de chrétiens pensent maintenant qu'il est temps que la communauté internationale boycotte l'Afrique du Sud sur le plan économique.

69. Il y a 15 jours, dans le cadre d'un dialogue continu avec les Eglises d'Afrique australe, un groupe de dirigeants ecclésiastiques s'est réuni à Marcy (New York). Cette consultation comprenait plus de 20 personnes d'Afrique australe et d'autres personnes d'Europe et des Etats-Unis. Le message de cette consultation contient la déclaration suivante, qui résume la position de nombreuses Eglises dans le monde entier :

"Notre souci particulier est la libération de l'oppression, le développement des peuples des nations d'Afrique australe et le plein épanouissement des personnes. Notre réunion n'entend pas appuyer un gouvernement quel qu'il soit; c'est une réunion religieuse, parce que nous travaillons pour la justice. Nous le faisons dans la conviction que Dieu a le souci de la vie humaine tout entière. C'est pourquoi la communauté chrétienne doit faire face à toute force qui nie la dignité humaine, l'égalité, la liberté ou la vie elle-même. Nous affirmons en particulier notre conviction que les institutions, politiques ou autres, qui nient la valeur humaine sur la base de la race sont néfastes."

70. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): L'orateur suivant est le représentant de Madagascar. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

71. **M. RASOLONDRAIBE** (Madagascar): En l'absence de mon ambassadeur appelé en mission hors des Etats-Unis, l'honneur me revient, Monsieur le Président, de vous saluer, au nom de la République démocratique de Madagascar, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Soyez assuré que je le fais avec plaisir et avec beaucoup de satisfaction personnelle. J'espère aussi que votre présidence sera très efficace, car nous savons que vous avez une connaissance étendue des problèmes de l'Afrique australe, que vous avez d'ailleurs pu étudier au niveau des plus hauts responsables sur place.

72. Cela fait trois décennies que notre organisation s'occupe de la question de l'*apartheid* en Afrique du Sud, trois décennies au terme desquelles il nous faut constater avec regret que le problème reste entier, pour ne pas dire qu'il est devenu plus compliqué et plus menaçant encore dans ses implications, d'une part pour la vie de la masse opprimée et d'autre part pour la paix et la sécurité internationales.

73. La justice que nous réclamons pour les victimes de l'*apartheid*, le respect de leur dignité d'homme et la reconnaissance de leurs droits, voilà autant d'objectifs qui continuent de nous échapper en dépit des efforts conjugués des victimes, des mouvements de libération qui les encadrent et des gouvernements ou organisations internationales qui s'intéressent à la question.

74. Prenant la parole après tant d'orateurs qui ont décrit en termes émouvants la sombre situation dans laquelle se débat la majorité non blanche d'Afrique du Sud, je puis peut-être m'abstenir de rappeler des faits connus et me limiter à exposer brièvement l'évaluation que mon gouvernement a faite de l'évolution de la question qui fait l'objet de nos débats.

75. Nous voyons d'abord que, malgré les exactions de la puissance d'oppression, la conscience politique de la grande majorité de la population sud-africaine se développe et s'affirme de plus en plus clairement, au point que le régime minoritaire et raciste ne peut plus aujourd'hui prétendre ignorer la contestation globale de sa légitimité et de ses actes répréhensibles. Nous voyons aussi, que, malgré les multiples interdits et décisions arbitraires, malgré les actes de violence et d'intimidation de toutes sortes, le nationalisme de la majorité africaine devient de plus en plus vivace. Ce nationalisme s'organise, et il ne renonce ni à ses aspirations à la liberté et à la justice ni à ses ambitions légitimes d'accéder un jour au pouvoir et de présider aux destinées d'une Azanie indépendante, souveraine et *af-franchie* des ankyloses de l'*apartheid*. Et quand bien même certaines gens pourraient qualifier tout cela de rêve impossible, ceux qui, comme nous, ont connu les mêmes formes de persécution, d'aliénation et d'exploitation n'éprouvent aucune difficulté à comprendre ces objectifs et à s'identifier avec eux.

76. Notre deuxième constatation concerne les réactions inqualifiables des autorités de fait de Pretoria devant ce réveil nationaliste, un réveil qui provoque des lézardes impossibles à colmater dans les fondations politiques du régime et, en même temps, frustre les efforts entrepris pour acquérir un certificat de respectabilité et de légitimité parmi la communauté des nations.

77. La psychose qui s'est emparée de la minorité raciste d'Afrique australe a pour nous un nom bien simple : c'est une grande peur, une peur atroce qui empêche Vorster et ses acolytes de voir avec discernement où se trouvent leurs intérêts véritables et qui les pousse à des actes extrémistes où ils consumeront vainement leurs énergies, des actes extrémistes qui, au lieu de leur faire de nouveaux amis, risquent de transformer en ennemis ceux sur l'appui desquels ils espéraient pouvoir compter pour se maintenir au pouvoir.

78. C'est une psychologie bien particulière que celle qui consiste à se donner une impression de puissance en semant la mort, la désolation et la haine dans le rang de la population dont le labeur, et donc la bonne volonté, conditionne votre bien-être économique. C'est une psychologie bien particulière que celle de ces 4 millions de racistes, réprouvés par le reste de l'humanité mais décidés à faire perpétuer par la seule force des armes le monde dérisoire et ubuesque où ils se complaisent. Comment expliquer qu'il y ait deux armes à feu pour chaque citoyen blanc d'Afrique du Sud? Comment expliquer la progression du budget militaire de ce pays, qui est passé en 20 ans de 41,5 millions de rands à 1,5 milliards de rands.

79. Le triomphe inévitable du bon droit de la majorité nous autorise à dire qu'il s'agit là d'une réaction futile,

irrationnelle, mais pourtant dangereuse, car prenant la forme d'une volonté de domination crue, arrogante et teintée de jusqu'au-boutisme. C'est ce qu'a constaté d'ailleurs l'auteur d'un article paru en octobre 1976 dans la revue *Foreign Affairs*, dans lequel on peut lire que, obligés de choisir entre les possibilités de dominer, de composer avec la majorité ou de disparaître, les racistes sud-africains ont choisi l'option de la domination, sans partage ni concession aucune envers le peuple majoritaire.

80. Les mouvements de libération — l'African National Congress, le Pan Africanist Congress et la South West Africa People's Organization — ne se sont pas trompés sur la nature de ce choix. Eux non plus ne croient plus à la négociation; eux non plus ne croient pas que la libération de la masse opprimée résultera d'un acte hypothétique de contrition ou de générosité subite, tant il est vrai que les hommes ne renoncent pas gratuitement à leurs privilèges à moins d'être des saints en puissance, ce qu'on ne peut pas dire de la clique de Vorster.

81. Et c'est là l'objet de notre troisième constatation, qui consiste à noter la rupture totale des communications entre les groupes antagonistes sud-africains, dont les seuls contacts à l'occasion de leurs confrontations périodiques sont de nature violente. Est-il possible de changer cet état de choses? L'avenir seul nous le dira, mais le pessimisme, ici, n'est pas déplacé.

82. Nous venons devant le Conseil de sécurité conscients, comme beaucoup d'autres gouvernements, que s'il doit y avoir un changement en Afrique du Sud un facteur extérieur jouant le rôle de catalyseur est nécessaire. Nous sommes convaincus que l'Organisation des Nations Unies, agissant par l'intermédiaire du Conseil, est la mieux placée pour jouer ce rôle. Les circonstances internationales semblent aujourd'hui favorables à une action décisive de l'Organisation, dont l'autorité morale n'a pu s'exercer pleinement jusqu'ici à cause de certaines divergences non seulement sur l'interprétation de certaines clauses de la Charte mais aussi sur la nature des changements qu'il s'agit d'opérer en Afrique du Sud.

83. Nous croyons venu le moment où il faut dépasser ou mettre de côté les arguties juridiques qui nous ont divisés dans le passé sur la nature coloniale ou non coloniale du régime sud-africain. Il nous semble actuellement possible de faire un pas supplémentaire en avant au-delà du consensus qui a toujours existé parmi nous sur la condamnation du principe de l'*apartheid*. Maintenant que l'objectif est clairement défini — je veux dire celui de l'établissement du gouvernement de la majorité en Afrique du Sud —, le seul obstacle qui risque de subsister et d'empêcher une action décisive de l'Organisation serait l'injection dans le débat de considérations liées aux préoccupations économiques, politiques et militaires de certains groupes particuliers de pays. Le jour où le cas sud-africain pourra être examiné dans cette enceinte à la lumière de ses mérites propres, et sans qu'interviennent les conditions particulières auxquelles je viens de me référer, nous croyons que l'Organisation pourra alors retrouver sa cohésion, son autorité et son vrai rôle.

84. Il serait superflu à ce stade d'évoquer à nouveau les manquements graves à l'esprit et à la lettre de la Charte, les

transgressions multiples des buts et principes des Nations Unies et les défis lancés à leur autorité dont le régime de Pretoria s'est rendu coupable. Nous avons devant nous une cause où les arguments juridiques en faveur de l'application des Articles 5, 6, 41 et 42 de la Charte cadrent bien avec les faits. Nous avons devant nous une situation où il n'est plus possible d'ignorer ces dispositions de la Charte, dont l'application, si difficile et si délicate soit-elle, ne saurait en aucun cas être contingente ou être indéfiniment suspendue, car ce serait inviter les autorités de Pretoria à faire preuve de plus d'intransigeance et d'arrogance encore. La pire des choses que le Conseil puisse faire serait de ne pas agir.

85. Que l'on comprenne bien le sens profond de ce que nous avançons. Nous ne nous intéressons pas à des mesures punitives, bien que les crimes commis contre la vie, l'intégrité physique, la liberté et la dignité de citoyens sud-africains méritent réparations et dédommagement. Sur ce plan, nous savons que le sang des martyrs n'a pas coulé en vain. Nous savons aussi que ceux qui sèment le vent de l'oppression récolteront la tempête de la révolution libératrice. Ce qui nous intéresse à ce stade, c'est l'adoption par le Conseil de l'ensemble des mesures proposées par les pays africains et leurs amis sur la base des résolutions de l'Assemblée générale. Ces mesures restent dans les limites autorisées par la Charte et ne peuvent être qualifiées d'excessives. Mais leur adoption signifiera que la communauté internationale est désormais unie pour traduire en actes l'appui qu'elle accorde aux mouvements de libération. Elle signifiera que, sous la direction du Conseil, les Etats Membres sont décidés à réduire la résistance opiniâtre des forces rétrogrades qui n'ont pas encore abandonné l'idée de perpétuer la suprématie blanche en Afrique. Elle signifiera que nous sommes enfin décidés, pour ainsi dire, à "déstabiliser" ce pouvoir illégitime en le privant de ses soutiens économiques, militaires et même politiques.

86. Parlant sur le même sujet lors de la trente et unième session de l'Assemblée générale², mon ambassadeur a notamment déclaré que seule la conjonction entre la lutte armée pour la libération de l'homme africain et la lutte internationale contre l'*apartheid* peut donner des résultats positifs. L'éradication de ce fléau ne peut se faire si l'une ou l'autre de ces deux composantes fait défaut. Il nous appartient non seulement d'aider matériellement les mouvements de libération mais aussi de les intégrer dans tous les efforts internationaux visant au rétablissement de la légitimité politique en Afrique du Sud. Ce disant, nous ne sommes nullement mus par des motivations affectives mais plutôt par la pleine réalisation du fait que nous devons tout faire pour encourager et préparer nos frères d'Azanie à prendre la responsabilité de leurs affaires nationales en toute souveraineté et en toute indépendance.

87. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): L'orateur suivant est le représentant du Botswana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

88. M. TLOU (Botswana) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser mes très cordiales félicitations et celles de ma délégation à

² Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 46^e séance.

l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. La façon dont vous avez tenu la barre depuis l'ouverture de ce débat nous donne déjà l'assurance de vos hautes capacités. Vous apportez ici, comme plusieurs orateurs l'ont déjà dit, une grande expérience en tant qu'activiste engagé dans le domaine des droits de l'homme de votre pays — expérience qui, en fait, doit être utile maintenant que vous traitez la question dont le Conseil est saisi. Nous avons noté avec intérêt qu'avant d'assumer vos fonctions à l'Organisation des Nations Unies vous vous êtes rendu en Afrique pour vous familiariser avec les problèmes essentiels qui sont en jeu. Nous sommes donc certains que vous mènerez ce débat à une conclusion fructueuse et nous vous adressons nos meilleurs vœux.

89. La question dont le Conseil est saisi aujourd'hui — celle de l'*apartheid* — est une question ancienne et sérieuse. Si nous parlons d'un système politique dans lequel l'étroitesse d'esprit raciale, la discrimination raciale et les doctrines fallacieuses de supériorité raciale constituent le fondement sur lequel est organisée la société en Afrique du Sud, si nous parlons d'une société où une poignée de Blancs domine et entend dominer à perpétuité l'écrasante majorité des Noirs sur la seule base de la race, nous parlons alors d'un système politique qui est vieux de plus de trois siècles, d'un système politique qui remonte à l'arrivée des Européens en Afrique du Sud en 1652.

90. Que l'Afrique du Sud ait été sous le régime colonial britannique — comme elle le fut en réalité jusqu'à la formation de l'Union sud-africaine en 1910 —, que l'Afrique du Sud ait été sous la domination des Afrikaners — comme elle le fut en réalité depuis 1910, date à partir de laquelle tous les premiers ministres sud-africains furent invariablement des Afrikaners qui modelèrent sciemment, au cours des années, un système politique raciste qui prit le nom d'*apartheid* en 1948 lorsque le racisme fut officiellement institutionnalisé en tant que base de l'organisation de la société sud-africaine —, que nous parlions de l'un ou l'autre cas, le racisme a vraiment été la base sur laquelle la société a toujours été et reste organisée en Afrique du Sud.

91. L'*apartheid*, phase répressive la plus récente et la plus odieuse de ce système politique raciste, n'a été effectivement institutionnalisé et mis en œuvre qu'en 1948. Dès ce moment-là, le gouvernement a fait appel à tous les instruments de la puissance d'Etat — qu'ils soient d'ordre économique, politique, militaire, juridique, social ou qu'ils soient de nature propagandiste sous forme de journaux ou même, à l'heure actuelle, de télévision — pour consolider le racisme. En fait, le racisme est le thème dominant et persistant de l'histoire politique de l'Afrique du Sud.

92. Lorsque les dirigeants de l'*apartheid* déclarent ouvertement et franchement qu'ils n'ont jamais envisagé et qu'ils n'envisagent pas maintenant ou dans le proche avenir de démanteler l'*apartheid*, lorsqu'ils affirment avec audace et arrogance qu'ils sont prêts à défendre l'*apartheid* même s'ils doivent se retrouver seuls dans le monde, force nous est de les prendre au sérieux car ils formulent des sentiments et des préjugés dangereux profondément ancrés dans l'histoire.

93. Dans les années 1830, les ancêtres des dirigeants actuels ont quitté ce que l'on appelait alors la colonie du Cap pour coloniser l'intérieur de l'Afrique du Sud, déposant les Africains de leurs terres. C'est ainsi que 87 p. 100 des terres sont entre les mains des Blancs et 13 p. 100 entre les mains des Noirs. Ils quittèrent Le Cap, dirent-ils, parce que le libéralisme britannique, tel qu'ils le concevaient, menaçait de donner un minimum de droits civils aux Africains — en fait, cela n'entraînait pas de changement significatif. Selon leurs propres termes, les Afrikaners quittèrent Le Cap pour établir des Etats dans l'intérieur, où ils maintiendraient "des relations convenables entre Noirs et Blancs". En fait, la Constitution du Transvaal, le premier Etat afrikaner viable de l'intérieur, stipulait clairement qu'il n'y aurait pas d'"égalité dans l'Eglise ou dans l'Etat entre Noirs et Blancs au Transvaal". Cela se passait au début des années 1850, et l'esprit de cette constitution est l'esprit même de la Constitution sud-africaine actuelle. L'esprit de ce premier Etat des années 1850 est l'esprit de l'actuel Etat de l'*apartheid*, et cet esprit est l'*apartheid*. C'est pour défendre ce genre de système politique que les Afrikaners ont mené de nombreuses guerres contre les Britanniques, qui, bien entendu, ne se battaient pas tellement à l'époque pour les droits de l'homme mais surtout pour avoir le contrôle des vastes gisements aurifères de la région de Johannesburg.

94. Il convient de noter que la Constitution de l'Union sud-africaine, négociée entre les Britanniques, en tant que puissance coloniale, et les Afrikaners, a ouvert la voie à la montée d'un nationalisme afrikaner exclusiviste et virulent, qui allait triompher en 1948. L'occasion de briser ce phénomène fut perdue à l'époque, surtout parce que la puissance coloniale négociait avec un peuple qui venait d'être vaincu dans la guerre des Boers de 1899-1902. Parlant de cet épisode tragique de l'histoire sud-africaine, un historien blanc sud-africain a écrit que les Blancs d'Afrique du Sud avaient transigé et collaboré aux dépens des Africains. Rien jusqu'à présent n'est venu démentir cette thèse, très pertinente. C'est un thème constant depuis 1910.

95. Aujourd'hui, en ce dernier quart du XX^{ème} siècle, en cette décennie où les Nations Unies se sont engagées à éliminer toutes les formes de discrimination raciale, veillons à ce que nos décisions sur l'élimination de l'*apartheid* soient assez efficaces pour que les historiens de l'avenir ne nous accusent pas d'avoir collaboré avec l'Etat de l'*apartheid*. La manière dont certains Membres de l'Organisation des Nations Unies ont voté jusqu'à présent, tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité, pourrait malheureusement les exposer à de semblables accusations.

96. Ce que je viens de dire est connu de tous, mais nous devons constamment nous rappeler que l'*apartheid* est profondément incrusté dans l'esprit des Blancs d'Afrique du Sud. Ainsi, pour être efficace, toute proposition ou tout programme visant à l'élimination de l'*apartheid* doit tenir compte de cette inéluctable réalité. Nous avons affaire ici à une minorité arrogante qui a été si bien endoctrinée au cours des siècles sur le plan raciste qu'on ne peut s'attendre à ce qu'elle fasse disparaître volontairement l'*apartheid*. L'histoire est instructive à cet égard. Le régime n'a cessé de

méconnaître l'opinion mondiale de la manière la plus flagrante. En fait, en face de la critique internationale, il a encore renforcé le système d'*apartheid* et intensifié l'oppression du peuple sud-africain. Les récents massacres d'écoliers innocents à Soweto et ailleurs sont là pour le prouver.

97. Jusqu'à maintenant, les dirigeants de l'Afrique du Sud se sont montrés indifférents aux appels et admonestations internationaux les incitant à abandonner l'*apartheid* et à créer une société libre d'hommes égaux en Afrique du Sud. Cela veut dire que ce cancer de la politique de l'Afrique du Sud demande une intervention chirurgicale majeure si le chaos qui accompagne son existence doit être évité. Au Conseil de sécurité comme ailleurs, certains ont la puissance et l'influence voulues pour contraindre Pretoria à abandonner sa voie démente. Que les nations qui après tout, en théorie tout au moins, ont manifesté des préoccupations humanitaires nous aident à désamorcer cette situation des plus explosives.

98. En ce qui concerne l'Afrique du Sud, nous ne devons pas chercher à voir des mirages; nous ne devons pas nous laisser tromper par les changements d'apparence que le régime s'efforce d'introduire et de faire accepter au monde. On nous dit qu'en Afrique du Sud l'*apartheid* mesquin est en voie de disparition, que les Noirs peuvent maintenant utiliser des parcs réservés jusqu'alors aux Blancs, que certains hôtels soigneusement choisis sont ouverts aux Noirs, que les sports multiraciaux sont en route, que politiquement les Africains peuvent exercer leur droit à l'autodétermination dans les bantoustans. On nous dit qu'en Namibie les entretiens de Turnhalle vont bientôt aboutir à l'indépendance, et ainsi de suite.

99. Ce ne sont là que des rideaux de fumée dangereux puisque ceux qui, en général, voient des mirages lorsqu'ils ont affaire à l'Afrique du Sud peuvent y voir le début d'un changement positif. Je dis dangereux parce qu'ils ne peuvent qu'affaiblir la solidarité internationale contre l'Afrique du Sud. Ce ne sont là que des stratagèmes que le régime emploie pour gagner du temps. Le seul changement acceptable est le changement politique propre à éliminer l'*apartheid* et à conférer des droits politiques authentiques à toute la population d'Afrique du Sud, indépendamment de la race, de la couleur ou des croyances.

100. On ne cesse de nous dire que le changement pacifique est la méthode acceptable pour apporter les changements voulus en Afrique du Sud. Cela n'est rien de nouveau pour les Africains en général, et pour les Noirs d'Afrique du Sud en particulier. En fait, pour l'humanité tout entière, la solution pacifique des différends est toujours préférable à la guerre. Les Noirs d'Afrique du Sud n'ont pas besoin de sermon à ce sujet parce que leur lutte a été l'une des plus longues luttes pacifiques de l'histoire de la protestation et du nationalisme africains sur tout le continent. Par contre, l'Etat de l'*apartheid* a toujours eu recours à la violence pour faire taire les protestations légitimes et pacifiques. C'est pour cette raison que la voie du mouvement de libération pacifique de l'Afrique du Sud est jonchée des cadavres de protestataires non violents.

101. Sur ce plan, il convient de voir en Sharpeville un tournant dans l'histoire du mouvement de libération car, en ce jour fatidique, l'Etat de l'*apartheid* a forcé par la violence le peuple sud-africain à prendre le maquis pour trouver de nouvelles méthodes de lutte. Il est d'autant plus surprenant qu'après Sharpeville il ait encore pu y avoir des protestations pacifiques à Soweto et ailleurs pas plus tard qu'en 1976, protestations qui ont connu, comme il fallait s'y attendre, le même sort que celles de Sharpeville.

102. De son côté, l'Organisation de l'unité africaine a toujours préféré les solutions pacifiques à la guerre, d'où le Manifeste de Lusaka³, que l'Afrique du Sud, de manière caractéristique, a méprisé et ignoré. Par son intransigeance et sa violence, l'Afrique du Sud contraint la population à recourir à la violence. Le Président de la République du Botswana, sir Seretse Khama, a dit tout cela de manière succincte lorsqu'il a parlé devant le Conseil américain des relations étrangères à New York en 1976. Il a dit : "Je suis cependant convaincu que vous reconnaissez que les jours du changement pacifique en Afrique australe sont comptés." Et il a poursuivi en disant que la violence était inévitable "surtout parce que ceux qui continuent de subjuguier les peuples d'Afrique australe ont choisi la voie de la guerre plutôt que celle de la paix". Il a dit encore que les Africains étaient en principe d'accord avec ceux qui décrient la violence comme instrument du changement mais qu'ils n'étaient pas d'accord "avec ceux qui refusent de voir pourquoi les combattants de la liberté d'Afrique australe ont recouru à la violence comme instrument du changement".

103. Si les régimes minoritaires d'Afrique australe abandonnent leur ligne de conduite désastreuse et optent pour des négociations destinées à transférer le pouvoir à la majorité, assurément, comme toujours, les mouvements de libération seront tout prêts au dialogue car ils n'ont rien à craindre. Sinon, ce sera une guerre raciale, que nous, en Afrique, avons tout fait pour éviter; ce sera une guerre dont les conséquences ne pourront être qu'épouvantables pour l'Afrique et pour le monde entier. Votre propre président, Monsieur le Président, a récemment lancé un avertissement à l'égard du conflit racial qui menace l'Afrique australe tout entière et qui couve actuellement.

104. Nous vivons dans cette partie de l'Afrique, une partie de notre grand continent avec de vastes possibilités de croissance et de développement, riche en vastes ressources minérales, en terres agricoles fécondes, en fleuves et mers qui regorgent de poissons, en potentiel hydro-électrique, avec une population de quelque 50 millions, marché viable pour les produits manufacturés. Mais la pleine utilisation de ce potentiel est impossible tant que les régimes minoritaires, dont le centre nerveux est l'Afrique du Sud, continueront d'exister.

105. La situation en Afrique australe est déjà une menace à la paix et à la sécurité internationales. Le régime de Rhodésie, avec le plein appui de l'Afrique du Sud qui lui fournit des produits essentiels, y compris du matériel de guerre, se livre à des attaques féroces contre les Etats

³ *Ibid.*, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

africains indépendants voisins. Sans l'existence de l'*apartheid* en Afrique du Sud, il n'y aurait pas de Namibie et le régime rebelle de Rhodésie se serait effondré depuis longtemps.

106. L'Afrique du Sud elle-même a une industrie de munitions très prospère et les rapports indiquent qu'elle acquerra bientôt peut-être des armes nucléaires. Le régime d'*apartheid* militarise fortement le Territoire international de Namibie au mépris des décisions de la Cour internationale de Justice, qui ont la force du droit international. Le régime a amendé de telle manière sa législation relative à la défense que, lorsqu'il se sent menacé, ses forces armées peuvent frapper n'importe où jusqu'à l'équateur. Les dirigeants de l'*apartheid* à Pretoria ne cachent pas le fait que leurs frontières défendables dépassent de beaucoup l'Afrique du Sud même. En fait, les attaques contre l'Angola et la Zambie l'attestent.

107. En Afrique du Sud même, l'oppression est à l'ordre du jour; des lois de plus en plus draconiennes sont promulguées et la police et l'armée traitent la population africaine au mépris le plus complet de la vie humaine.

108. Le Conseil de sécurité devrait maintenant arriver à une solution du problème et agir de manière unanime et

ferme. La solution doit être à la mesure de la gravité de la situation, et il ne faut pas perdre de vue que jusqu'à maintenant l'Afrique du Sud a méconnu toutes les résolutions tant de l'Assemblée générale que du Conseil de sécurité. La Charte des Nations Unies envisage des solutions pacifiques mais résolues. La crédibilité du Conseil est en jeu, à moins que nous ne sortions de ce débat avec des décisions positives qui nous aideront à résoudre le problème de l'*apartheid*.

109. L'Afrique du Sud ne peut être seule dans le monde, encore qu'elle affirme le contraire. Jusqu'à maintenant, le régime a méconnu les décisions de l'Organisation des Nations Unies, sachant fort bien qu'il pouvait compter sur le soutien de certains membres occidentaux du Conseil de sécurité. Au cours de la trente et unième session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires extérieures du Botswana a demandé aux puissances occidentales "de ne pas sacrifier la population autochtone d'Afrique sur l'autel des intérêts mercantiles et mercenaires"⁴. Nous répétons cet appel aujourd'hui.

La séance est levée à 12 h 50.

⁴ *Ibid.*, trente et unième session, Séances plénières, 27^e séance, par. 44.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
